

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Saint-Just-Saint-Rambert (42170)

Réponses de Jean Pierre Brat, au nom de la liste « Notre ville Citoyenne Ecologique et Solidaire. »

— le 19/02/2020 à 22:00 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Les propositions qui font partie du projet portent à la fois sur un réseau de pistes cyclables. L'aménagement du domaine public avec l'installation de garages à vélos, couverts si possible.

Action n°2 : je m'engage

Affecter un pourcentage à définir du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

On peut imaginer une ligne budgétaire qui serait consommée en fonction des projets portés par un comité vélo au sein duquel se retrouverait les associations... mais on ne peut s'engager à la place d'autres acteurs tels que l'agglomération, le département, la région...

Action n°3 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Cette démarche s'intègre parfaitement dans notre concept de démocratie participative.

Action n°4 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Avoir une équipe "ressources" pour les vélos qui peut être de divers horizons (voirie, services techniques, policiers municipaux)...

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°5 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : à travailler ensemble.

Dans notre projet, il y a un programme d'études de pistes cyclables sur lequel le comité vélo, les associations et les usagers seront associés. Mais ce seront les contraintes physiques qui imposeront des alternatives. Ce projet doit s'intégrer dans un plan de circulation global.

Action n°6 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Dans notre conception, oui, mais cela demande l'accord de tous les acteurs au sein de l'agglomération, y compris Loire-Foréz et Saint Etienne Métropole.

Action n°7 : je m'engage

Mettre le vélo au cœur de tous les projets de planification et d'aménagement.

Action n°8 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019.

A ce propos, un de nos projets porte sur la mise en place d'une piste cyclable sur le pont de la Loire entre les deux bourgs.

Action n°9 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture, déneigement... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Maintenance uniforme d'entretien et de gestion du réseau, mais sans oublier les circuits vélos. (Question 9 liée à la question 4).

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°10 : je m'engage

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t.

Nous avons une voie centrale départementale à grande circulation et il est difficile de s'engager sur le tout vélo sur de telles voies en interdisant le "transit". Dans le cadre d'un "transit", on peut limiter leur déplacements aux seules dessertes locales.

Action n°11 : je ne m'engage pas

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Repenser globalement un plan de circulation sans voiture semble difficile pour nos us et coutumes d'usage de la route, même si certaines expériences dans des pays étrangers (suède) donnent quelquefois de bons résultats. Nous nous engageons sur un plan de circulation, qui sera adapté à la structure de la ville.

Action n°12 : je ne m'engage pas

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Généraliser le 30 km/h et aménager les centres bourgs ou les rues de lotissements, oui. Une généralisation à l'échelle de la commune sera difficile à atteindre.. Nous nous engageons par contre, à être plus vigilants et faire respecter les limitations.

Action n°13 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Rejoint le plan de circulation global qui sera discuté avec le comité vélo, mais aussi les riverains.

Action n°14 : je ne m'engage pas

Transformer en zone piétonne les centre-bourgs et espaces naturels.

La configuration des axes de la commune ne nous permet pas d'imaginer de généraliser des zones piétonnes. Cependant la situation sera examinée partout où elle pourrait être mise en place. Mais cela devra être débattu avec les personnes impliquées dans de tels projets.

Action n°15 : je ne m'engage pas

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

L'acteur principal d'une telle action n'est pas la commune... mais nous pouvons porter la bonne parole...

Action n°16 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

A chaque école sa problématique et une réflexion sera menée par établissement pour quantifier les actions qui pourraient être réalisées.

Action n°17 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement.

Action n°18 : je m'engage

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°19 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé sur des points stratégiques., en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°20 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

.. Dans les limites du budget participatif

Action n°21 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Nous testerons cet aménagement au plus près des parkings de covoiturages et de certains équipements.... (dans le cadre d'un plan pluri-annuel)

Action n°22 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°23 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°24 : je ne m'engage pas

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Travail de sensibilisation vers les bailleurs sociaux et les constructeurs.. Le subventionnement m'interpelle...

Action n°25 : je ne m'engage pas

Imposer des normes minimales de stationnement vélo ambitieuses dans toutes les nouvelles constructions lors de la modification ou révision du PLU.

Suit la question 24. S'engager au niveau de la commune a peu de sens du moment où c'est le plui qui fixe les règles en la matière.

Action n°26 : je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Si la demande existe, la solution sera étudiée.

Action n°27 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Aide aux particuliers en fonction des ressources pour l'achat de vélo électrique. dans des conditions qui seront à définir dans le cadre d'une commission et d'un budget participatif.

Action n°28 : je ne m'engage pas

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Nous ne nous interdisons pas cependant ce type d'alternative dans le cadre d'usage touristique, notamment dans les mois d'été.

Action n°29 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Oui, mais subventionnement avec un souci d'équité avec les autres associations.

Action n°30 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

Promouvoir une culture vélo

Action n°31 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°32 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°33 : je m'engage

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Il y en a une pour les enfants en bords de Loire.

Action n°34 : je ne m'engage pas

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Des vélos de fonctions pourraient cependant être mis à disposition.

Action n°35 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Des vélos de fonctions pourraient être mis à disposition des personnels selon la réalité de leur emploi.

Action n°36 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°37 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Il faudra réfléchir à la question de sa réalisation. Il a existé sur la commune et il faudra trouver des bénévoles...

Action n°38 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture". sur certains tronçons.

Oui, si cela relève d'une demande du comité vélo et organisé par le comité vélo (idem article 39)

Action n°39 : je m'engage

Créer une "fête du vélo".

Oui, si cela relève d'une demande du comité vélo et organisé par le comité vélo (idem article 38). La commune pourra apporter son appui logistique. C'est une fête qui devra cependant être tournée vers l'habitant avec un objectif pédagogique et éviter sa transformation en opération commerciale.

Action n°40 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

C'est une mission de la police municipale qui jugera d'user de prévention avant la répression (verbalisation).

Action n°41 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Action n°42 : je ne m'engage pas

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : inciter les salariés d'entreprises locales à venir travailler en vélo.

Les entreprises doivent avoir une démarche citoyenne. De la pédagogie peut être faite au sein des entreprises.

Commentaires généraux

La place du vélo s'inscrit de longue date dans les réflexions de notre groupe et fait naturellement partie de notre projet. Votre questionnaire constitue des bases de réflexions qui seront soumises à la discussion dans la mise en oeuvre de la démocratie participative et dans le cadre des budgets disponibles.

Notre réflexion sur les déplacements doux intègre le vélo comme l'une des composantes des modes de déplacements.